

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 08 AVRIL 2021**

**DELIBERATION N°2021.00133**

**CONVENTION 2021 AVEC L'AGENCE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT (ALEC42)**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 01 avril 2021

Nombre de membres en exercice : 72

Nombre de présents : 60

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 64

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,  
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
M. Patrick BOUCHET donne pouvoir à M. Guy FRANCON,  
M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à M. Martial FAUCHET

**RECU EN PREFECTURE**

**Le 16 avril 2021**

**VIA DOTELEC - iXBus**

93 02-042-24420770-20210405-02021001330

DATE D'ARCHIVAGE : 16 avril 2021

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Noël CORNUT, M. Jordan DA SILVA, M. Rémy GUYOT,  
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND, M. Jean-Paul RIVAT,  
M. Daniel TORGUES

**Secrétaire de Séance :**

M. Marc CHASSAUBENE

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 08 AVRIL 2021**

### **CONVENTION 2021 AVEC L'AGENCE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT (ALEC42)**

#### **LE ROLE DE L'AGENCE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT**

ALEC42 est l'outil territorial mutualisé de toutes les collectivités de la Loire qui apporte une expertise stratégique et technique pour la mise en œuvre de la transition énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Pour Saint-Etienne Métropole, ALEC42 assure des missions d'accompagnement de différents publics, en lien avec les objectifs de la Métropole.

ALEC42 met en œuvre le Service Public de la Performance Energétique obligatoire. Ce service intervient et agit par le biais des dispositifs suivants :

- Le dispositif Rénov'actions42 pour les particuliers, dans le cadre du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat qui est défini dans la loi de 2015 et qui inclut le service Espace Info-Energie. Ce service est le guichet unique ligérien pour la rénovation. Ce sont près de 8 000 demandes par an dont 4 000 projets accompagnés qui représentent 16 M€ de chiffre d'affaires générés pour les travaux au bénéfice des entreprises locales du bâtiment ;
- Le dispositif Energie Durable dans les Entreprises de la Loire (EDEL) qui vise une réduction des consommations pour les entreprises (le SPPEE, Service Public de la Performance Energétique des Entreprises). Ce sont 120 entreprises qui sont accompagnées chaque année pour une économie de 10,7GWh, soit 800 000 € d'économies ;
- Le dispositif Mission Mobilité qui permet d'offrir un service d'accompagnement aux mobilités et transports durables à toutes les cibles (particuliers, entreprises, collectivités). En 2018, on dénombrait 9 000 personnes contactées, 6 000 personnes sensibilisées, et 23 communes accompagnées

#### **LA CONVENTION 2021**

Par délibération, Saint-Etienne Métropole s'est engagée à verser à Alec42 une somme annuelle maximale de 0.70 € par habitant entre 2020 et 2022, comprenant :

- Le montant de la cotisation. Pour rappel, cette cotisation s'élèvera à 29 819,89 € en 2021,
- Les contributions versées par des partenaires de Saint-Etienne Métropole à la demande de cette dernière dans le cadre de projets locaux. Dans ce cas, des conventions tripartites pourront être signées. En 2021, l'Ademe versera 22 830 € à Alec42 dans le cadre du Fonds air de Saint-Etienne Métropole pour soutenir son action en faveur de la mobilité propre sur le territoire,
- Les subventions directes émanant du budget de fonctionnement de Saint-Etienne Métropole. En 2021, le montant total dû par Saint-Etienne Métropole est de

286 729,80 € (70 centimes par habitant, pour 409 614 habitants). En soustrayant à cette somme la cotisation et la convention Ademe précitées, la subvention 2021 s'élèvera à 234 079,90 €.

Enfin, Alec42 a fait savoir à Saint-Etienne Métropole que la subvention versée en 2020 par la métropole était inférieure aux engagements pris. Saint-Etienne Métropole présente un solde débiteur de 1 392,90 € qu'il convient de compenser à l'occasion de la subvention 2021.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **décide d'attribuer une subvention de 235 472,80 € à Alec42 ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention 2021 correspondante ;**
- **la dépense correspondante sera imputée aux budgets de fonctionnement 2021 du Développement durable.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU